



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 septembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 9 septembre 2010 de M. Pushpa Kamal Dahal « Prachanda », Président du Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (voir annexe), dans laquelle, au nom de son parti, il demandait que le mandat en cours de la Mission des Nations Unies au Népal soit reconduit pour six mois à compter du 15 septembre 2010.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Lettre datée du 9 septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Parti communiste unifié du Népal (maoïste)

1. Premièrement, il est manifeste que la MINUNEP s'est acquittée de ses fonctions conformément à son mandat depuis le début du processus de paix jusqu'à ce jour. Notre parti, le Parti communiste unifié du Népal (maoïste), est reconnaissant à la MINUNEP d'avoir assumé ses fonctions et les considère nécessaires jusqu'à la bonne fin du processus de paix.
2. La lettre que Madhav Kumar Nepal, Premier Ministre du Gouvernement intérimaire du Népal, a adressée le 6 septembre 2010 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a sérieusement retenu notre attention. Cette lettre contenait le passage suivant : « C'est pour ces raisons que nous souhaitons que le mandat de la MINUNEP soit axé sur le contrôle de la gestion des combattants maoïstes et de leurs armes jusqu'à ce que le Comité spécial en prenne la responsabilité. Nous souhaitons donc, afin que la Mission puisse accomplir cette tâche, demander la reconduction de son mandat pour les quatre mois à venir à compter du 15 septembre 2010 ». Cela signifierait que le rôle de la MINUNEP serait uniquement de superviser l'armée maoïste, et qu'il serait mis fin à ses fonctions de supervision de l'armée népalaise comme de l'armée maoïste. C'est là une violation directe de l'Accord de paix global, de la Constitution provisoire et de l'ensemble des accords auxquels on était parvenu par le passé relativement au processus de paix. Il n'y a eu aucun accord du type susmentionné avec le Premier Ministre actuel du Gouvernement intérimaire. Notre parti est en grave désaccord avec cette lettre.
3. Dans le processus de paix au Népal, il existe des éléments qui sont constamment contre la paix, la constitution et l'accord. Ce sont ceux qui ont tenté en toute mauvaise foi de ternir la réputation de la MINUNEP et de susciter des controverses inutiles autour du rôle qu'elle assume. Nous engageons vivement le Gouvernement à ne pas se laisser influencer par ces éléments.
4. De l'avis de notre parti, le mandat précédent de la MINUNEP doit être reconduit jusqu'à ce que le processus de paix parvienne à bonne fin. La prudence veut qu'il n'y ait pas de différends entre les combattants de l'armée népalaise et ceux de l'armée maoïste. Nous sommes prêts à régler tout différend par la compréhension mutuelle.
5. Notre parti exige que la présence de la MINUNEP soit reconduite pour six mois à compter du 15 septembre 2010.

Le Président du Parti communiste
unifié du Népal (maoïste)
(*Signé*) Pushpa Kamal **Dahal** « Prachanda »